

# QUIZ



Les déréglementations et les privatisations d'opérateurs publics déjà opérées en Europe se sont traduites par des augmentations des tarifs et la suppression de milliers d'emplois et la fin de l'égalité d'accès pour les usagers

Il est nécessaire de mettre un premier coup d'arrêt à cette politique en rejetant le traité constitutionnel. ■

## “ Je veux une Europe des droits des femmes, je vote NON ,, ”

Le projet de Constitution européenne affirme certes le principe d'égalité hommes / femmes, mais sans lui accorder aucun moyen.

Privilégiant une « *main d'oeuvre susceptible de s'adapter* », le projet de Constitution ouvre la porte à l'emploi bouche-trou. Ce sont les femmes qui sont visées en particulier. Elles seront appelées par ailleurs à assurer à la maison les besoins en services qui seraient sortis du domaine des services publics (soins aux enfants et aux personnes âgées ...)

Cédant au lobby religieux, le projet exclut les droits au divorce, à la contraception, à l'avortement et oublie la lutte contre la prostitution. Quant à la démocratie, le projet n'aborde pas la question de l'égalité puisque la notion de parité n'y est pas mentionnée une seule fois.

Le projet de Constitution européenne ne représente pas une avancée mais un danger pour les droits des femmes et pour l'égalité. ■

## “ Je veux une Europe qui respecte l'environnement, je vote NON ,, ”

L'esprit du projet de Constitution est de supprimer toute entrave au libéralisme économique, principal responsable des désastres écologiques actuels.

Le projet prévoit par exemple que toute mesure concernant les transports devrait « *tenir compte de la situation économique des transporteurs* ». Pas question donc de rééquilibrer le transport des marchandises vers le rail, puisque cela porterait atteinte à la situation économique des transporteurs routiers.

Les mesures fiscales européennes, les décisions relatives à la gestion de l'eau, ou les choix d'un Etat membre entre différentes sources d'énergie devraient recueillir l'unanimité des Etats membres.

La directive BOLKESTEIN sur les services nous éclaire sur les objectifs du traité constitutionnel. Ce projet de directive stipule notamment que les réglementations applicables lors d'une prestation de service seraient celles du pays d'origine de l'entreprise prestataire et non celle du pays où s'effectue la prestation. C'est en quelque sorte la délocalisation à domicile, un travail au noir au rabais, menant au dumping social et fiscal. Loin d'être mis en cause, ce projet n'est que renvoyé après le référendum. ■



Dans le domaine de l'énergie, le projet prévoit simplement que l'Union «  *vise à assurer le fonctionnement du marché* », limitant ainsi les possibilités de promotion de l'efficacité énergétique et de développement des énergies nouvelles et renouvelables.

Quant à la politique agricole commune, son premier objectif est « *d'accroître la productivité* ». Pas un mot sur les pesti-

cides, la qualité de l'eau, la diversité des productions ...

Le projet de Constitution introduit de nouveaux obstacles à la construction d'une Europe qui respecte l'environnement. ■

## “ Je veux une Europe démocratique, je vote NON ,, ”

Elaboré en dehors de tout processus démocratique, le projet de Constitution ne ferait que renforcer les prérogatives législatives de la Commission, non élue, et du Conseil composé des chefs des Etats membres.

Le Parlement européen, seule instance élue au suffrage universel, n'aurait toujours pas le droit d'exercer pleinement ses fonctions législatives en proposant des lois, ni celui de contrôler les exécutifs. Le Parlement européen élirait le président de la Commission européenne, mais sur proposition du Conseil. Il approuverait la Commission dans son ensemble, mais les membres seraient proposés par les États.

La présidence tournante serait supprimée et un président de l'Europe serait désigné par les chefs d'État et de gouvernement pour un mandat de deux ans et demi renouvelable. La Constitution prévoit la mise en place d'un ministère des Affaires étrangères, dont la politique sera soumise à la règle de l'unanimité. La Banque centrale européenne resterait en dehors de tout contrôle par les instances politiques.

Quant à la possibilité pour un million de citoyens de proposer une pétition à la Commission européenne, son sujet est limité à l'application de la Constitution. De plus, la Commission est laissée seule juge d'en tenir compte, ou pas. ■

## “ Je veux une Europe laïque, je vote NON ,, ”

La notion d'« *héritage religieux* » demeure inscrite dans le préambule du projet de Constitution, et les églises se voient reconnaître leur « *identité et leur contribution spécifique* » et garantir un « *dialogue ouvert, transparent et régulier avec l'Union européenne* ». Il est remarquable de constater ... (suite p.4)

# QUIZ



Question 8 : La Banque Centrale Européenne est :

- 1 Indépendante
- 2 Soumise au parlement européen
- 3 Contrôlée par la commission
- 4 Supprimée
- 5 Chargée de financer le développement

Question 9 : Selon la constitution, qui aura l'initiative de proposer des lois ?

- 1 Les parlements nationaux
- 2 Le parlement Européen
- 3 La commission Européenne
- 4 La commission Européenne et le conseil des ministres Européen
- 5 Les citoyens

Question 10 : Si un million de citoyens proposent une loi, la commission pourra...

- 1 La soumettre au vote du parlement
- 2 En faire des papillotes
- 3 L'oublier
- 4 L'envoyer au Pape
- 5 Faire ce que bon lui semble

Question 11 : La constitution européenne reconnaît :

- 1 Le droit à un salaire minimum
- 2 Le droit à une allocation de chômage
- 3 Le droit à un revenu minimum
- 4 Les trois
- 5 Aucun de ces droits

que les organisations syndicales ne se voient pas accorder un statut du même niveau. Ce recul important redonnerait aux églises et à la religion le rôle d'instrument de régulation de la société.

L'article II-70 de ce traité, qui proclame « *la liberté de manifester sa religion individuellement ou collectivement, en public et en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites* », bafoue le principe laïque qui établit la totale séparation entre espace public et sphère privée. C'est ainsi que la loi de 1905 en France, pourrait se voir qualifier d'anticonstitutionnelle par le droit européen. ■

## “ Je veux une Europe indépendante de BUSH, je vote NON ,,

L'Europe est associée à l'idée de paix, en particulier pour les jeunes générations. Le projet de Constitution va à l'encontre de cette aspiration en institutionnalisant l'augmentation perpétuelle des dépenses militaires, et en créant une force de réaction rapide de 60 000 hommes destinée à défendre les intérêts européens hors de l'Europe. Cette nouvelle machine de guerre devrait inscrire sa politique dans celle de l'OTAN, qui est sous la domination des Etats-Unis.

Il est légitime de penser que si la Constitution européenne avait été en vigueur au moment du déclenchement de la guerre en Irak, la France n'aurait pas eu la latitude de refuser d'y participer. Toutes celles et ceux qui étaient opposés à la participation à la guerre de Bush en Irak ont donc toutes les raisons de voter NON au projet de Constitution. ■

## “ Je suis de gauche, je vote NON ,,

Le libéralisme qui imprègne la politique gouvernementale fait l'objet d'un rejet grandissant dans notre pays. Cela s'est traduit par des mouvements sociaux de grande ampleur sur les retraites, la protection sociale, l'éducation, la recherche, et tout dernièrement sur la question des salaires.

Or le projet de Constitution grave dans le marbre le néo-libéralisme comme unique modèle économique, le but de l'Union étant « *le marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée* », terme répété à satiété tout au long du texte, et interdit tout changement de politique qui ne s'inscrirait pas dans ce cadre.

Il n'y a donc rien d'étonnant dans le fait que le rejet du projet de Constitution européenne soit largement majoritaire parmi les électeurs et électrices de gauche. Aujourd'hui, il existe une vraie dynamique du NON de gauche, notamment au travers des 500 comités unitaires comme le nôtre, rattachés à l'Appel des 200.

Dans ce contexte, rejeter le projet de Constitution européenne en votant NON lors du referendum du 29 mai 2005 est un préalable nécessaire pour réorienter la construction européenne vers une Europe sociale, solidaire, démocratique, féministe, laïque et écologique. ■

## QUIZ



**Question 12 : Quand le NON l'aura emporté au référendum, L'Union Européenne...**

- ① cessera immédiatement d'exister
- ② disparaîtra en 2006
- ③ disparaîtra en 2009
- ④ disparaîtra en 2012
- ⑤ continuera comme avant sur la base du traité de Nice actuellement en vigueur

**Les bonnes réponses :**

- Question 12 : ⑤  
 Question 11 : ⑤  
 Question 10 : ⑤  
 et le conseil ont l'initiative des lois.  
 Question 9 : ④ Seuls la commission  
 Question 8 : ①  
 l'union à l'OTAN.  
 et 2 soumet la politique militaire de  
 Question 7 : ② L'article 1-41 alléas 1  
 militaires »  
 er progressivement leurs capacités  
 états membres s'engagent à améliorer  
 Question 6 : ③ Article 1-43-3 : « les  
 Question 5 : ②  
 membres »  
 latives ou réglementaires des états-  
 monisation des dispositions légis-  
 fois est « à l'exclusion de toute har-  
 Question 4 : ③ La phrase répétée 12  
 Question 3 : ⑤  
 Question 2 : ③  
 Question 1 : ④

Pour nous rejoindre ou nous contacter :  
 Comité pour un Non de Gauche Paris 15e,  
 c/o Patronage Laïque,  
 72 avenue Felix Faure, 75015 Paris  
 e-mail : non-de-gauche15e@ras.eu.org

## Pour une Europe sociale, féministe, démocratique, laïque et écologique



Collectif unitaire rassemblant des habitant(e)s du 15e arrondissement, des syndicalistes et des militant(e)s des associations et organisations politiques suivantes : Attac, LCR, MARS, MRC, PCF, Socialistes. Rattaché à l'Appel des 200 lancé par la fondation Copernic <http://www.appeldes200.net>

## “ Je veux une Europe des droits sociaux, je vote NON ,,

La Charte des droits fondamentaux qui a été intégrée dans la Constitution européenne présente de graves reculs par rapport à la Constitution française. Ainsi, le droit pour chacun d'obtenir un emploi s'y réduit au « *droit de travailler* ». La garantie pour tous de la protection de la santé y est remplacée par un simple « *droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux* » et il est bien précisé que la Charte des Droits Sociaux « *ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelle pour l'Union et ne modifie pas les compétences et tâches définies dans les autres parties de la Constitution* ».

Pour tout dire, ce volet social de la Constitution européenne ne fait vraiment pas le poids face à la logique de suppression de toute entrave au libéralisme qui prévaut dans le restant du traité, et dont l'illustration est, pour les services, la directive Bolkestein. C'est de droits sociaux européens uniformisés vers le haut dont nous avons besoin, faute de quoi la mise en concurrence des travailleurs européens continuera à jouer son rôle d'aspirateur vers le bas. ■

## “ Je veux une Europe des services publics, je vote NON ,,

La Constitution européenne entérinerait la fin des Services Publics tels que nous les connaissons, avec les valeurs qu'ils portent : égalité de traitement des usagers, solidarité, contrôle démocratique. Ils laisseraient place aux « *services d'intérêt économique général* » (SIEG) qui ne pourraient exister, au mieux, que sous forme de dérogations à la loi du marché.

Les SIEG pourraient être concédés à des entreprises privées, avec définition d'un cahier des charges. Pour ne pas « *fausser la concurrence* » les aides publiques seraient interdites sauf dérogations très précises.

Mise en concurrence et privatisation riment avec défense des intérêts des actionnaires privés, au détriment de la satisfaction des besoins de la population. (suite p.2)

## QUIZ



**Question 1 : Combien de fois le mot « concurrence » apparaît-il dans la constitution ?**

- ① 0 fois
- ② 3 fois
- ③ 10 fois
- ④ 33 fois
- ⑤ 852 fois

**Question 2 : Concernant les services publics, la constitution envisage de les ...**

- ① Supprimer
- ② Etendre à toute l'Europe
- ③ Ouvrir à la concurrence ou privatiser
- ④ Développer
- ⑤ Financer

**Question 3 : La constitution reconnaît :**

- ① Le droit à la contraception
- ② Le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse
- ③ Le droit au divorce
- ④ Les trois
- ⑤ Aucun de ces droits